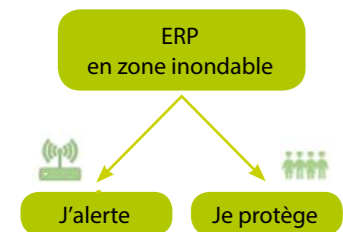


PENDANT LA CRISE



J'attends les consignes de sécurité de la mairie

Le public est évacué vers un lieu d'hébergement sécurisé

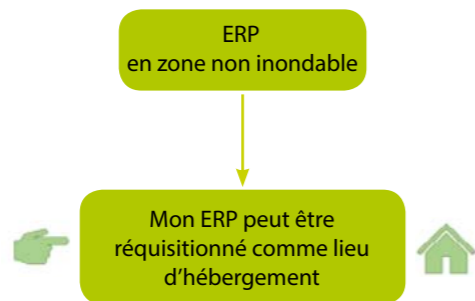


JE SUIS RESPONSABLE D'UN ERP, JE REÇOIS ET JE TRANSMETS L'INFORMATION AUX USAGERS

- J'alerte les usagers et le personnel en déclenchant l'alarme interne (sirènes et/ou mégaphones).
- Je donne les consignes :
 - Se réfugier dans les hauteurs ou les zones de regroupement.
 - Ne pas aller chercher sa voiture, rester à l'intérieur du bâtiment.
 - Ne pas utiliser les ascenseurs.
 - Suivre les itinéraires d'évacuation et les consignes.
 - ...
- Je garde contact avec la mairie et les pompiers.

ATTENTION ! :

Mon ERP peut être utilisé comme lieu d'hébergement, pour cela je dois organiser l'accueil et le ravitaillement.



J'organise l'hébergement et l'accueil des sinistrés



JE SUIS RESPONSABLE D'UN ERP, JE METS LE PUBLIC A L'ABRI

- Je rédige un listing des personnes avec nom, numéro de téléphone et adresse si possible.
- Je fais le bilan des personnes vulnérables et blessées et communique ces informations aux secours.
- J'organise l'hébergement d'urgence :
 - Eau, nourriture.
 - Lits de camp, couvertures.
 - Lampes de poche, radio.
 - Trousse de premiers soins.
 - ...
- J'attends les consignes des pompiers ou de la mairie, et selon la demande, j'organise le confinement dans les étages ou je fais procéder à l'évacuation vers un lieu prévu pour l'hébergement.

APRÈS LA CRISE



RETOUR A LA NORMALE

- J'évalue les dommages et prends des décisions techniques, managériales et financières permettant de redémarrer l'exploitation.
- J'attends l'autorisation des autorités compétentes avant de réutiliser les réseaux d'eau ou d'électricité.
- Je prends les mesures adéquates avec les compagnies d'assurances pour obtenir la meilleure réparation des dommages.
- J'organise un retour d'expériences avec différents acteurs afin d'améliorer la prévention des crises.

ET APRES...

- Je maintiens la mémoire du risque.
- Je fais réaliser les travaux de remise en état ou d'aménagement.
- J'améliore la résilience en modifiant ce qui a fait défaut.
- Je mets à jour mon plan particulier de mise en sécurité.

Publication :
Octobre 2017

Rédacteurs :
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (DREAL PACA) et Michel SACHER (Cyprès)

Conception graphique :
Valérie SCOTTO
www.vsdcom.fr



LE RÔLE DU RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC



■ QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

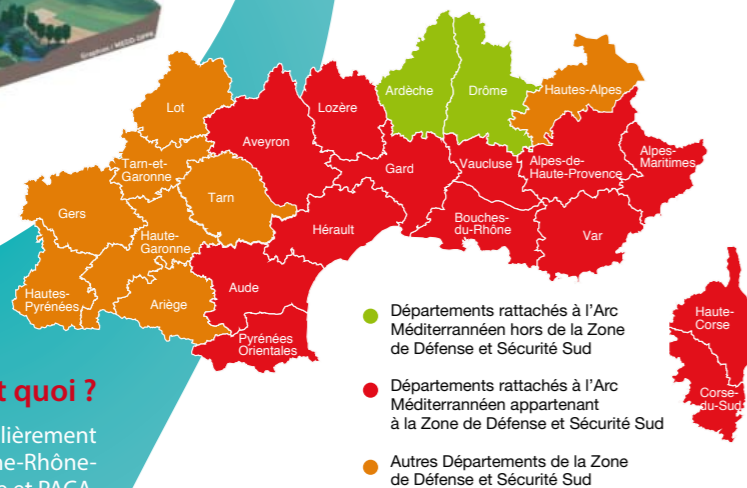
L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone, due à un phénomène naturel, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme.



Source :
Ministère chargé de l'Environnement

L'ArcMed, c'est quoi ?

15 départements particulièrement exposés en Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie et PACA.



■ LES PLUIES INTENSES MÉDITERRANÉENNES

Les départements de l'Arc Méditerranéen, sont exposés à des épisodes de pluies intenses appelés méditerranéens. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très intenses (jusqu'à 100 mm par heure) et les cumuls très importants plus de 300 mm sur l'épisode. Les épisodes méditerranéens, résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire, de l'air humide et chaud en provenance de la Méditerranée, qui va rencontrer de l'air très froid en altitude. L'atmosphère deviendra très instable et orageuse. Ces événements peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.

■ A QUOI SONT-DUES LES INONDATIONS ?

- Par débordement d'un cours d'eau pouvant être localement aggravé par des embâcles.
- Par ruissellement de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux d'eau pluvial n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de submersion marine.
- A une rupture d'un ouvrage hydraulique (digue ou barrage).

■ ZOOM

Octobre 2015, Alpes Maritimes :

En octobre 2015, une vingtaine de personnes ont trouvé la mort dans les Alpes Maritimes. De fortes précipitations ont atteint des hauteurs de 150 mm en deux heures dans le secteur de Cannes. Rues, routes, parkings, voitures et villes ont été inondées provoquant d'importants dégâts.



AVANT L'INONDATION

■ JE SUIS GESTIONNAIRE D'UN ERP, JE DOIS CONNAITRE LE RISQUE

ATTENTION : la commission de sécurité des Établissements Recevant du Public n'est compétente que pour les risques d'incendie ou de panique. En cas de risque majeur d'origine extérieure à l'établissement, le gestionnaire doit pouvoir mettre en œuvre toutes les mesures de mise à l'abri des personnes présentes.

- Mon établissement est-il situé à proximité d'un cours d'eau, sur une commune exposée aux pluies intenses méditerranéennes et aux inondations ?
- Je dois consulter les données disponibles : le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)**, le **Dossier d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.
 - Il y a-t-il déjà eu des événements passés qui ont sinistré ma commune, mon quartier, mon établissement ? Ces événements pourraient-ils se reproduire ?
 - Je connais les 8 bons comportements en cas de pluies intenses méditerranéennes.
 - Je suis vigilant pendant les période(s) propice(s) aux débordements.
- Je dois connaître l'intensité des phénomènes naturels auxquels l'établissement peut être soumise : Vitesse de l'eau, hauteur et débit potentiels pour les périodes de retour décennale et centennale.
 - Je consulte le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**.
 - J'analyse l'ensemble de mon établissement. Certains espaces forment-ils cuvette pouvant entraîner une inondation ? Les voies d'accès et d'évacuation sont-elles hors zone inondable ? L'architecture de mon bâtiment et la configuration de mon site n'aggravent-elle pas l'aléa ?
- J'échange avec les autorités et les organismes techniques : préfecture, Mairie (je vérifie que le **Plan Communal de Sauvegarde – PCS –** recense mon activité).
 - Je connais les outils de vigilance météorologique à ma disposition. Pluviométrie intense : **vigilance Météo**, Débordement d'un cours d'eau : **Vigicrues**.
 - Je demande à la mairie de m'informer lors d'un **Avertissement pluies intenses pour communes (APIC)**, ou d'un épisode **VigicrueFlash**.

- Je dois éventuellement **aménager** le(s) bâtiment(s) afin de réduire sa(leur) vulnérabilité :
 - Ouverture sur le toit.
 - Réhausser les prises et les compteurs électriques.
 - Améliorer la couverture des murs et des portes.
 - Mettre en place une signalétique de secours.
 - ...

■ JE SUIS GESTIONNAIRE D'UN ERP, JE DOIS INFORMER LE PUBLIC VENANT DANS MON ETABLISSEMENT

- Je rédige un **plan particulier de mise en sécurité** de mon ERP (PPMS-ERP). – voir le guide pratique sur : <http://www.cypres.org>.
- Je tiens à disposition des brochures ou des plaquettes d'informations concernant le risque Inondation (demander à la mairie des exemplaires du DICRIM).
- Je forme le personnel de l'ERP aux premiers secours et aux bonnes pratiques.
- J'organise un parcours de mise à l'abri ou d'évacuation ainsi que des points de rassemblement.
- Je mets en place un balisage et une signalétique simple, des éclairages.
- Je prévois des modalités d'alertes et des messages de consignes pré-enregistrés.
- J'organise des exercices programmés et inopinés pour tester mes procédures et l'acquisition des consignes et des réflexes par le personnel et le public.



Logo « monter à pied dans les étages » à afficher dans l'ERP.

■ J'ORGANISE LA MISE A L'ABRI OU L'EVACUATION

- Je connais le nombre de personnes concernées quotidiennement.
- Je connais la fréquentation moyenne par jour ainsi que les pics de fréquentation journaliers.
- Je prends en compte le type de public, et prévois un mode de mise à l'abri adapté à la situation (suivant le cas : confinement ou évacuation).
- Je prévois des lieux de rassemblement en hauteur et protégés des pluies intenses.

Pour les écoles et les maisons de retraite ! : ce public est particulièrement vulnérable.

Pour les **centres commerciaux** ou les **lieux de rassemblement** : Penser aux parkings qui peuvent être très vulnérables ! Ne pas ordonner d'évacuation si les routes et autres voies d'accès peuvent être inondées !

